

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU VENDREDI 23 JANVIER 2015**

.....

L'an deux mil quinze, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 08 : Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 17 Janvier 2015

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Hélène DANIEL, Amans GAUSSEL, Christian GICQUEL, Marina DEROUILLAC, Kerry SHEPPARD

Etaient absents : Graziella WERNER (arrivée à 19h20), Jérôme THOMAS, Yannick JAMEAULT.

Pouvoirs : Graziella WERNER à M. Christian GICQUEL

Jérôme THOMAS à Jean-Yves NEDELLEC

Yannick JAMEAULT à Jérémy DAUPHIN

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

M. André LEVREL demande l'autorisation d'intervenir avant que la séance ne démarre. Autorisation accordée.

M. LEVREL signale un problème d'écoulement de l'eau au niveau du lotissement « Domaine Pierre DUTHILEUL ». Il est convenu que l'entreprise BUARD intervienne afin de remédier au problème.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS des SEANCES PRECEDENTES

Reporté à la prochaine séance.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-01 **Objet : TARIFS DE LOCATION**

M. Maire donne la parole aux membres de la commission « festivités » chargés lors de la précédente réunion, de soumettre des propositions de tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des différentes suggestions, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs et les règlements associés pour :

Le Foyer Rural

	Commune	Hors commune	Associations communales
Week end et jours fériés	80€	120€	75€ (si repas)
Journée Hors Week end, Semaine et hors férié *1	50€	100€	50€ (si repas)
Réunion	gratuit	25 €	0
Arrhes *2	Equivalent à la location	Equivalent à la location	Equivalent à la location
Caution	300€	300€	300€

*1 - remise des clés le lendemain matin impérativement

*2 - les arrhes sont à verser à la signature du contrat

*Réunion du 23 Janvier 2015
2015/001*

En cas d'annulation non justifiée, le chèque d'arrhes sera encaissé, toute demande d'annulation devra être écrite et justifiée.

✚ Tarifs vaisselle en cas de perte ou détérioration

Assiette plate, creuse, à dessert	3.00 € l'unité
Verre	2.00 € l'unité
Tasse à café	3.00 € l'unité
Couteau, fourchette, petite et grande cuillère	2.00 € l'unité

Pour le reste de l'équipement (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix d'achat au moment du renouvellement.

Un état des lieux sera fait en même temps que la remise des clés

Lors de ce rendez-vous, l'état des lieux et la location détaillée de la vaisselle seront notés sur ce présent règlement et approuvés.

La remise des clés et le contrôle de la vaisselle se feront en accord avec le ou la responsable.

La caution de 600 € sera demandée à la remise des clés.

La liste de vaisselle est à remettre à la mairie 8 jours au minimum avant la manifestation

Tout matériel manquant ou dégradé sera facturé ou remplacé à l'identique.

Tout endommagement sera facturé à hauteur des dégâts constatés.

Le ménage sera facturé 100€ si la salle est rendue non nettoyée.

La Salle Polyvalente

	Commune	Hors commune	Associations communales
Salle polyvalente Week end et férié	140 €	270 €	60 €
Salle polyvalente + cuisine Week end et férié	190 €	320 €	110 €
Journée Hors Week end, Semaine et hors fériel *1	70€	135€	40€
Sonorisation	50 €	50 €	50 €
Chauffage	40 €	40 €	40 €
Vaisselle	0.30 €/couvert	0.30 €/couvert	0.30 €/couvert
Caution.	600€	600€	600€
Arrhes*2	Equivalent à la location	Equivalent à la location	Equivalent à la location
Apéritif	40 €	60 €	40€
Verre	0.15 €	0.15 €	0.15 €
Associations communales : Gratuit (pour 1 réservation par an)			

*1 - remise des clés le lendemain matin impérativement

*2 – les arrhes sont à verser à la signature du contrat

En cas d'annulation non justifiée, le chèque d'arrhes sera encaissé, toute demande d'annulation devra être écrite et justifiée.

Le chauffage sera obligatoirement payant du 1^{er} novembre au 31 mars

Et du 1^{er} avril au 31 octobre selon météo

✚ Tarifs vaisselle en cas de perte ou détérioration

Assiette plate, creuse, à dessert	3.00 € l'unité
Verre	2.00 € l'unité

*Réunion du 23 Janvier 2015
2015/001*

Tasse à café 3.00 € l'unité
Couteau, fourchette, petite et grande cuillère 2.00 € l'unité

Pour le reste de l'équipement (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix d'achat au moment du renouvellement.

Un état des lieux sera fait en même temps que la remise des clés

Lors de ce rendez-vous, l'état des lieux et la location détaillée de la vaisselle seront notés sur ce présent règlement et approuvés.

La remise des clés et le contrôle de la vaisselle se feront en accord avec le ou la responsable.

La caution de 600 € sera demandée à la remise des clés.

La liste de vaisselle est à remettre à la mairie 8 jours au minimum avant la manifestation

Tout matériel manquant ou dégradé sera facturé ou remplacé à l'identique.

Tout endommagement sera facturé à hauteur des dégâts constatés.

Le ménage sera facturé 100€ si la salle est rendue non nettoyée.

Location Tables et chaises

Uniquement réservé aux habitants de la commune

Tables : 1€ par table

Chaises : 0.20 € par chaise

Caution de 300€

Le Conseil Municipal décide également :

- ✓ d'acquérir un « micro-ondes » pour la salle polyvalente
- ✓ d'inscrire la dépense en investissement, à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels »
- ✓ d'ouvrir les crédits nécessaires soit 300 €, crédits qui seront repris au budget primitif de 2015.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-02 **Objet : RECONSTRUCTION DU COLLEGE
JEAN MONNET à BROONS* AMENAGEMENT DES ABORDS**

M. le Maire rappelle :

- Que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 16 décembre 2014 et des différents documents joints, émanant de M. Serge ROUXEL, Maire de Broons.
- Que la construction des collèges est une compétence du conseil général.
- Que la commune de Languédias qui fait parti de la communauté de Communes de Plancoët- Plélan finance déjà par les impôts de l'intercommunalité le collège de Plancoët.
- Que Languédias dépend du collège Jean MONNET dans la carte scolaire, que peu d'enfants y sont scolarisés.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Estime que les contribuables participent à la restructuration du collège de Plancoët, qu'en tant que petite collectivité, vue l'annonce de réduction des dotations de l'Etat, il n'est pas envisageable de demander une nouvelle participation aux citoyens pour l'aménagement des abords extérieurs du collège de Broons.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-03 **Objet : DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE EN VUE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN TANT
QUE MEMBRE**

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Languédias.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ d'accepter les termes de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération.
- ✓ d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.
- ✓ d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Languédias.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-04 **Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL* COMMISSION OUVERTURE DE PLIS**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il précise qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié dans Ouest-France 22 le mercredi 24 décembre 2014.

Il propose de constituer une commission d'ouverture de plis.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

Désigne : M. Jérémy DAUPHIN, Maire (Président de la Commission)

Jean-Yves NEDELLEC, Membre Titulaire

Christian GICQUEL, Membre Titulaire

Hélène DANIEL, Membre Titulaire

Marina DEROUILLAC, Membre suppléant

Graziella WERNER, Membre Suppléant

Kerry SHEPPARD, Membre Suppléant

Donne pouvoir à M. le Maire pour :

Effectuer toutes les démarches administratives, signer tous les documents (marchés, ordre de service etc.....) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Réunion du 23 Janvier 2015
2015/001

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-05 **Objet : Aménagement D89 et place de l'église ***
Aménagement sécurité RD 89

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 19 décembre 2014.

Il précise :

- qu'une réunion a eu lieu à la mairie le vendredi 16 janvier à 18 h avec M. FILOCHE de l'ADAC afin de présenter l'avant-projet aux riverains de la RD 89
- Que cet avant-projet a été très bien « accueilli » par les habitants du secteur
- Qu'il a été informé par le Syndicat de Quélaron que fin 2015, des travaux de rénovation du réseau d'eau potable vont être entrepris, depuis le vieux bourg jusqu'à l'église.

Il propose afin de coordonner les travaux du Syndicat de Quélaron et ceux de la commune de finaliser le plus rapidement possible le dossier d'aménagement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable concernant la coordination des travaux du Syndicat avec ceux prévus par la collectivité
- Donne pouvoir à M. le Maire pour
 - Reprendre contact avec les services de l'ADAC pour finaliser le dossier.
 - Solliciter l'aide financière :
 - du Conseil Général dans le cadre des « amendes de police »
 - de l'Etat dans le cadre de la DETR

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-06 **Objet : MATERIEL DE NETTOYAGE**
AUTOLAVEUSE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2014, le conseil a donné un avis favorable concernant :

- l'acquisition auprès de la société Argos Hygiène Rennes conformément à la proposition de prix du 16 décembre 2014 et celle du 19 décembre 2014 :
 - Une autolaveuse 420 Multisols pour 2 549.76 € TTC
 - Une brosse crin pour 106.50€ TTC
 - Un plateau Picot D 406 pour 110.81€ TTC
 - Disque pour 22.91 € TTC
- L'inscription de cette dépense en investissement à l'opération n° 187 « Acquisitions de matériels ».

Il précise que les restes à réaliser au niveau de l'opération ne sont pas suffisants pour acquitter la totalité de la facture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier décide:

- ✓ d'ouvrir les crédits nécessaires soit 100 €, crédits qui seront repris au budget primitif de 2015.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-07 **Objet : DESIGNATION REFERENT**
ELECTICITE

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 14 janvier 2015 émanant de l'ERDF demandant de désigner un référent électricité pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, désigne :

- M. Christian GICQUEL, 3^{ème} Adjoint comme référent électricité pour la commune.

Réunion du 23 Janvier 2015
2015/001

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-08 **Objet : REAMENAGEMENT DE PRETS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- ✓ Que par courrier en date du 02 janvier 2015, il a sollicité auprès du Crédit Agricole, un rendez-vous avec un conseiller afin de faire le point sur les différents prêts.
- ✓ Que suite à sa demande, il a reçu le jeudi 15 janvier 2015, en compagnie de Mme Graziella WERNER, M. Philippe HERY, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, chargé de clientèle auprès des collectivités locales et fait part de l'entretien (conditions et modalités de prêts des fonds pour les collectivités)
- ✓ Que chaque conseiller a été destinataire de la proposition initiale et de celle qu'il a négocié lors de l'entrevue avec M. HERY, à savoir, l'intégration de l'indemnité de réaménagement dans le capital pour le prêt 00194839906.
- ✓ Que sur les 4 prêts étudiés, un seul peut être réaménagé avec un gain, il s'agit **du prêt n° 00194839906** souscrit en 2008 (délibération du 29 septembre 2008 d'un montant de 150 000 €.

Les conditions avant réaménagement :

- Capital restant dû : 115 689.00 €
- Durée résiduelle : 168
- Taux fixe : 5.34%
- Périodicité : Annuelle
- Intérêts jusqu'au terme : 51 510.14 €

Les conditions après réaménagement :

- Capital : 140 503.14 (capital 115 689.00 + Indemnité 24 735.67€)
- Durée résiduelle : 168
- Taux fixe : 2.24 %
- Périodicité : Annuelle
- Intérêts jusqu'au terme : 24 735.67 €
- Frais d'avenant de 300€ à mandater au moment de la signature

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démarche effectuée par M. le Maire
- Donne son accord pour le réaménagement du prêt de 150 000 € n° 00194839906 dans les conditions énoncées précédemment à savoir :
 - **Capital : 140 503.14 (capital 115 689.00 + Indemnité 24 735.67€)**
 - **Durée résiduelle : 168**
 - **Taux fixe : 2.24 %**
 - **Périodicité : Annuelle**
 - **Intérêts jusqu'au terme : 24 735.67 €**
 - **Frais d'avenant de 300€ à mandater au moment de la signature**
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (avenants, nouveaux contrats etc.) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-09 **Objet : REAMENAGEMENT DE PRETS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- ✓ Que par courrier en date du 02 janvier 2015, il a sollicité auprès du CMB, un rendez-vous avec un conseiller afin de faire le point sur les différents prêts.
- ✓ Qu'une proposition émanant de la chargée de clientèle du Crédit Mutuel Arkéa est parvenue par courriel le 15 janvier 2015
- ✓ Que chaque conseiller en a été destinataire.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à cette proposition.

Après débats, le conseil municipal mandate M. le Maire pour négocier l'intégration de l'indemnité dans le capital.

Ce dossier sera examiné lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux d'entrée du bourg « La Vieuville »

M. le Maire rappelle qu'en début de mandat, il a fait le tour de la commune en compagnie de M. Alain EMERY de l'Agence Territoriale de Dinan et qu'à ce moment, un certain nombre d'aménagements et d'idées ont été soumis, entre autres, au lieu-dit « La Vieuville », décaler le panneau d'entrée de la commune de manière à faire ralentir à 50kms /heure les véhicules.

Il précise :

- que M. EMERY a été muté sur un autre secteur et de ce fait, les engagements pris n'ont pas pu être réalisés.
- qu'il a contacté son remplaçant M. LEPETIT-CEREL et que ce dernier a accepté de décaler le panneau d'entrée de la commune au lieu-dit « La Vieuville » de manière à faire ralentir à 50kms /heure les véhicules.

Syndicat de Quélaron

M. le maire signale que d'important travaux seront entrepris l'hiver prochain sur l'axe Languédias-Trébédan. Des aménagements seront sans doute possible.

Point sur le dossier « Carrière »

M. le Maire signale qu'il n'y a rien de nouveau depuis la dernière réunion, que le juge commissaire doit rendre sa réponse dans les jours qui viennent

Il précise la venue de Mme Viviane LE DISSEZ le vendredi 13 février 2015 à 14 h pour une visite de la carrière HILLION.

Situation financière de la Commune

M. le Maire donne lecture du courriel reçu le 27 janvier de M. le Trésorier de Jugon.

Les résultats budgétaires de 2014 permettent de constater un excédent supérieur à celui de 2013. Toutefois, il faut être vigilant et ne pas aggraver l'endettement.

Chaque conseiller sera destinataire du message émanant de M. GUEZENNEC, Trésorier

Médaille d'honneur du Travail

M. le Maire signale qu'il a reçu de la préfecture la liste des personnes à qui il a été accordé la médaille d'honneur du travail.

Il propose d'inviter les récipiendaires lors des vœux en début d'année afin de les féliciter et de partager avec eux « le verre de l'amitié ».

Le conseil est d'accord.

Réunion de Conseil :

Le vendredi 13 février à 18 h 15

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Réunion du 23 Janvier 2015
2015/001**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-01 Objet : **TARIFS DE LOCATION**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-02 Objet : **RECONSTRUCTION DU COLLEGE JEAN MONNET à BROONS* AMENAGEMENT DES ABORDS**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-03 Objet : **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE EN VUE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN TANT QUE MEMBRE**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-04 Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL* COMMISSION OUVERTURE DE PLIS**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-05 Objet : **Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement sécurité RD 89**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-06 Objet : **MATERIEL DE NETTOYAGE AUTOLAVEUSE**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-07 Objet : **DESIGNATION REFERENT ELECTICITE**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-08 Objet : **REAMENAGEMENT DE PRETS CRCA**

Séance du 23 Janvier 2015 n° 2015-001-09 Objet : **REAMENAGEMENT DE PRETS CMB**

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux d'entrée du bourg « La Vieuville » *Syndicat de Quélaron*Point sur le dossier « Carrière »

Situation financière de la Commune*Médaille d'honneur du Travail*Réunion de Conseil :

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		